المملكة المغربية ROYAUME DU MAROC



MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT

Nº UCCO/26/13

وزارة التجهيز والنقل

Kapar, 18 11-9 SEPT 2013

## Communiqué de Presse

## Aviation humanitaire (18/09/2013)

Le transport aérien est une composante fondamentale du développement économique et social des pays. A cet effet, le Royaume du Maroc qui est considéré comme porte de l'Afrique, qui reste, vue sa position géostratégique et économique un lien entre l'Afrique et l'Europe a opté ces dernières années pour une politique volontariste de libéralisation du secteur du transport aérien et a choisi une stratégie fondée sur l'encouragement de l'investissement, de la compétitivité et de la promotion et le développement du tourisme, en se basant sur le renforcement de la sûreté et la sécurité de l'aviation civile, de la protection des consommateurs et de l'environnement et le développement des infrastructures aéroportuaires.

Il y a lieu de signaler à ce sujet que le Maroc a adopté une série de réformes visant la révision du système juridique et organisationnel de l'aviation civile, la croissance de la capacité aéroportuaire, la libéralisation et la supervision de l'activité de l'assistance en escale aux aéroports, la formation, la qualité et la modernisation des différentes composantes du transport aérien tant sur le plan des infrastructures que sur la production.

Ceci permettra également le renforcement du système de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile ainsi que la protection des consommateurs et de l'environnement qui sont des sujets à qui le Maroc accorde une extrême attention.

Depuis l'entrée en vigueur de cette nouvelle politique de libéralisation en février 2004, des résultats considérables ont été enregistrés.

Sur le plan des opérateurs, 41 compagnies opèrent actuellement des vols réguliers dans le ciel marocain contre 22 compagnies seulement en 2003.



Quant à l'offre, celle-ci a connu une augmentation considérable puisque 48 pays et plus de 100 aéroports à l'étranger sont desservis aujourd'hui par des vols réguliers à partir du Maroc contre 29 pays et 43 aéroports seulement en 2003.

Ainsi, le trafic aérien international a été presque triplé passant de 5,2 en 2003 à 13,78 millions de passagers en 2012. Cette augmentation du trafic aérien international, qui se poursuit en 2013 grâce à la densification de la desserte aérienne internationale du Maroc qui est passé de 560 vols par semaine en 2003 à 1319 de vols hebdomadaires actuellement.

Ce processus de libéralisation a franchi une étape majeure avec la signature en décembre 2006 de l'accord d'open sky avec l'Union Européenne et les efforts se poursuivent pour libéraliser d'autres accords reliant le Maroc avec les pays arabes et africains en plus des dizaines d'accords libéralisés ces dernières années.

L'année 2007, première année de pleine application de l'accord d'open sky avec l'Union Européenne, a connu la création de près de 150 vols hebdomadaires additionnels, marquant ainsi un nouveau palier dans l'évolution du secteur. Cette même année a également connu un taux de croissance du trafic aérien global au Maroc de 17%, soit la plus forte croissance enregistrée du transport aérien au niveau mondial.

C'est la libéralisation totale du ciel qui est à l'origine du succès marocain. Le processus s'est engagé en 2004 par la définition de règles du jeu claires, la création de nouvelles compagnies low cost nationales comme Air Arabia Maroc, la concentration des activités de la RAM autour du hub de Casablanca où le nombre de points reliés avec le marché africain a atteint 24 points, avec un nombre de fréquences hebdomadaires de 132 pendant la saison été 2013 et enfin la coordination des actions avec le ministère du Tourisme ainsi que d'autres intervenants dans le secteur aérien.

Par ailleurs, le Maroc a réussi de développer la structure de son autorité aéronautique par la création de la Direction Générale de l'Aviation Civile et la Direction du Transport Aérien en fin de 2008 et aussi par la formation de ses cadres de l'Aviation civile, c'est-à-dire en misant sur les compétences humaines et le management.

Pour ce qui concerne l'Aviation Humanitaire, le Royaume du Maroc a participé activement à plusieurs actions à caractère humanitaire à titre d'exemple :

- Les aides humanitaires, consenties sur instructions de SM le Roi Mohammed VI aux populations sinistrées des graves inondations qui ont frappé la République du Soudan;
- Les aides humanitaires, destinées aux populations affectées par les inondations qui ont touché le Niger et le Burkina Faso, constituées de plusieurs tonnes de



médicaments, de centaines de tentes et de milliers de couvertures, ces aides ont été transportées vers ces deux pays africains via un pont aérien mis en place, conformément aux Très Hautes Instructions de SM le Roi Mohammed VI, pour en assurer un acheminement rapide;

- Les aides humanitaires pour les réfugiés syriens à travers Six rotations d'avions militaires marocains qui ont acheminé plus de 60 tonnes de denrées alimentaires de base, par le biais de l'Agence Marocaine de Coopération Internationale, ainsi qu'une contribution de la Fondation Mohammed V pour la Solidarité, composée de 55 tonnes de riz et de lait en poudre destinés aux enfants.

